

CONSIGNES ET EVALUATION DU PROSEMINAIRE EN HISTOIRE

L'ensemble du travail de préparation et de présentation des proséminaires se fait seul ou à deux. En ce qui concerne la première version soumise à évaluation du dossier et du travail écrit ainsi que pour le séminaire oral, un principe de solidarité entre les étudiant·e·s est mis en œuvre. L'évaluation de ces travaux sera donc la même pour les deux étudiant·e·s co-responsables d'un sujet de séminaire. Par contre, en cas de remédiation du travail écrit, les étudiant·e·s ont le choix de conserver le principe de solidarité ou de rendre deux travaux de remédiations distincts, évalués séparément.

A. Étapes du proséminaire :

- 6 semaines avant la présentation orale, au plus tard : entretien 1, discussion d'un projet de dossier.

Présentation et discussion d'une première version du dossier qui sera distribué lors de la présentation orale. Celui-ci est constitué des documents suivants, qui auront été **dactylographiés**, ainsi que d'une sélection de sources :

- une problématique succincte (une page A4, soit environ 2700 signes).
- une bibliographie contenant les ouvrages utilisés et au minimum cinq articles.
- une chronologie raisonnée (sauf indication contraire de l'enseignant·e, une page A4).
- un plan détaillé de la présentation (env. une page A4).

- 3 semaines avant la présentation orale : entretien 2 et remise du dossier définitif.

Discussion de l'avancement du travail écrit. Évaluation du dossier. S'il n'est pas jugé suffisant, la remédiation du dossier a lieu le jour de la présentation orale, prenant en considération le dossier distribué comme support lors cette présentation. En cas de nouvelle insuffisance, le point attribué au dossier n'est pas obtenu.

- 2 semaines avant la présentation orale : remise du travail écrit.

Ce travail écrit doit contenir un plan de la présentation et une bibliographie; il peut contenir des annexes (sources, graphiques, tableaux, etc.) Selon les indications de votre enseignant·e, la bibliographie sera commentée soit dans le travail écrit soit lors de la présentation orale.

Le corps du texte doit respecter les limites suivantes: 10-12 pages (27'000 à 30'000 signes, inclus espaces et notes)

- 1 semaine avant la présentation orale : entretien 3, correction et évaluation du travail écrit.

Si le travail est jugé insuffisant, un travail de remédiation devra être rendu au plus tard deux semaines après la présentation orale.

Discussion en vue de la présentation orale.

- Présentation orale. Temps de parole = 50 minutes max.

En cas d'insuffisance de la présentation orale, le point ne est pas attribué.

Évaluation de la nouvelle version du dossier si une remédiation était demandée. Si le dossier est à nouveau jugé insuffisant le jour de la présentation orale, le point n'est pas attribué.

- 2 semaines après la présentation orale au plus tard : délai de remise de la remédiation de l'écrit (seulement si la première version du travail écrit avait été jugée insuffisante !) En cas de seconde insuffisance, les quatre points de l'écrit ne sont pas attribués.

B. Consignes et évaluation du séminaire en histoire :

Pour chaque séminaire un travail écrit et une présentation orale sont demandés, ceux-ci devront être accompagnés d'un dossier.

Le dossier doit obligatoirement comporter:

- Une problématique succincte (une page A4, soit environ 2700 signes).
- Une bibliographie selon les normes. Seuls les sites internet émanant d'autorités scientifiques peuvent être cités.
- Un plan détaillé.

Chaque enseignant peut y faire ajouter des documents selon les besoins de sa période (sources, tableaux, graphiques, etc.)

Critères d'évaluation du dossier:

- a) Problématique: pertinence du questionnement de l'objet historique (de quoi va-t-on parler?); délimitation de l'objet analysé; capacité à présenter et formuler les grands enjeux de la thématique (intérêt de la présentation); ne pas présenter une copie du plan ou de la chronologie (sortir de la description chronologique au profit de l'analyse critique).
- b) Bibliographie : maîtrise du champ historiographique (découverte des principaux ouvrages écrits sur la question), ouverture aux études rédigées dans d'autres langues que la langue maternelle, capacité de trouver de l'information pertinente en lien avec la problématique, utilisation des revues historiques (articles), prise en compte de la littérature la plus récente et présentation formelle cohérente.
- c) Plan: structuration de l'information présentée dans un ordre logique (éviter une structure purement chronologique), maîtrise de plusieurs niveaux de titre; information contenue dans les titres.

Le travail écrit doit obligatoirement comporter:

- Tout ce qui est présenté dans le dossier (problématique, plan, bibliographie).
- Le corps du texte doit respecter les limites suivantes: env. 30'000 à 42'000 signes, inclus espaces et notes. (Cette indication n'est pas valable pour le proséminaire qui doit, comme indiqué dans la page précédente, respecter les limites suivantes : 27'000 à 30'000 signes).
- Un système de notes maîtrisé est indispensable.
- Une conclusion en relation avec la problématique.

Les travaux ne comportant pas l'ensemble de ces éléments sont refusés sans être corrigés.

Tout désistement entraîne l'impossibilité de se présenter aux examens.

Critères d'évaluation du travail écrit:

- **Le plagiat entraîne un refus immédiat du séminaire.**
- Cohérence de l'ensemble du travail.
- Traitement de l'information (capacité de synthétiser, de hiérarchiser et de structurer l'information).
- Maîtrise méthodologique du texte historique écrit (citations, niveaux de discours).

- Développement d'un discours historique personnel et argumenté (ne pas résumer ou paraphraser d'autres auteurs et adopter une certaine distance critique vis-à-vis de leurs discours, apporter des faits historiques, des documents ou des chiffres à l'appui d'une interprétation).
- Toute information et analyse doivent être ancrées dans un cadre chronologique et géographique précis.
- Qualité de l'information et de la réflexion proposées (maîtrise de la problématique et du champ historiographique).
- Les travaux dont la mise en forme ou le niveau de langue ne permettent pas la compréhension du contenu seront refusés.
- Les travaux corrigés qui ont été jugés insuffisants sont sujets à remédiation. En cas de nouvelle insuffisance, la validation du séminaire n'est pas attribuée.

Présentation orale:

Temps de parole = 50 minutes max.

Critères d'évaluation de la présentation orale:

- Intérêt du contenu de la présentation : capacité à développer un discours historique analytique.
- Pertinence des réponses aux questions.
- Maîtrise de la communication orale (ne pas être collé à son texte, clarté, débit et densité de l'information adaptés à la prise de note, interaction avec le public).
- Maîtrise du temps de parole. Adaptation au temps restant.
- Utilisation de supports didactiques.
- Adaptation du travail aux remarques formulées lors des entretiens d'encadrement.

Le site de la section d'histoire présente des exemples de travaux écrits dont la forme correspond aux exigences requises. Il recèle aussi de nombreuses ressources méthodologiques que les étudiant-e-s sont vivement incité-e-s à consulter.